



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 4 juillet 2019

Délibération CA-2019-07-04-4
Prix du ticket RU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu la proposition du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de fixer le tarif de
restauration universitaire à 3,30€,*

- **Point de l'ordre du jour**
6 - Prix du Ticket RU
- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Article unique :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la fixation du prix du Ticket RU à 3,30 € pour l'année universitaire 2019/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
Quorum : 10
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Nombre de procurations : 9
Abstentions : 0
Pour : 14
Contre : 13

Fait à Vanves, le 12 juillet 2019


Dominique MARCHAND

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le
Délibération publiée sur le site internet du cnous le

15 JUIL 2019

16 JUIL 2019